



SOUS TOUTES RÉSERVES

Le 2 juin 2016

Par courriel : energieest@transcanada.com

TRANSCANADA PIPELINES LTÉE
a/s Monsieur Russell K. Girling
Président et chef de la direction
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1

Objet : Oléoduc Énergie Est

Monsieur,

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) a recensé des mémoires et commentaires émanant de personnes et de groupes qui se sont prononcés à l'égard du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada Pipelines Ltée (TransCanada). Ces mémoires et commentaires ont été soumis à la commission d'enquête (Commission) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui avait été mandatée en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), ou ont été envoyées au CQDE par la suite.

Les travaux de la Commission ont été suspendus en raison du dépôt d'un avis de projet par TransCanada.

Considérant qu'il en va du respect de la contribution de la société civile, qui a mis temps, expertise, énergie et argent pour participer à cet exercice démocratique, le CQDE a écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel (MDDELCC), notamment afin qu'il demande à la Commission d'émettre un rapport intérimaire sur les travaux réalisés par la Commission à ce jour. Ces lettres sont demeurées sans réponse.

Considérant que ces mémoires et commentaires étaient destinés à être rendus publics, et considérant que TransCanada déposera prochainement son étude d'impacts, le CQDE a reproduit dans le document ci-joint les questions qui ressortent des mémoires et commentaires rendus publics à ce jour.

Les questions contenues dans ce document ont été, soit reproduites telles quelles, soit formulées à partir des commentaires, constatations ou questions contenus dans les mémoires et commentaires recueillis. Dans tous les cas, le CQDE n'est pas l'auteur, sauf pour ce qui est de ses propres questions, mais ne fait que reprendre les préoccupations des auteurs qui sont identifiés et cités dans ce document.

Ainsi, le CQDE espère que les préoccupations exprimées par les citoyens seront considérées par TransCanada et le gouvernement du Québec dans le cadre du processus d'évaluation environnementale se déroulant présentement en vertu des articles 31.1 et ss. LQE, et ce, tant à l'étape de l'élaboration de l'étude d'impacts qu'au stade des informations additionnelles qui seront exigées par le MDDELCC suite au dépôt de l'étude d'impacts.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Karine Pélouff
Avocate et directrice générale

p.j. 862 questions de la société civile pour évaluer le projet de TransCanada au Québec
Lettre du CQDE au MDDELCC datée de ce jour